NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/244
6 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSACREE A LA QUESTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE CONTRE LA PRODUCTION, L'OFFRE, LA DEMANDE, LE TRAFIC ET LA DISTRIBUTION ILLICITES DE STUPEFIANTS, ET AUX MOYENS D'ELARGIR LE CHAMP DE CETTE COOPERATION ET D'EN ACCROITRE L'EFFICACITE

Lettre datée du 6 octobre 1989, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Algérie, de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie, de l'Ethiopie, de l'Inde, de la Jamaïque, de la Malaisie, du Mexique, du Népal, du Pérou, du Sénégal et de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous avons l'honneur de demander l'inscription d'une question additionnelle intitulée "Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, et aux moyens d'élargir le champ de cette coopération et d'en accroître l'efficacité" à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine en priorité en séance plénière.

Un mémoire explicatif est joint conformément à l'article 20 du règlement intérieur; on trouvera également en appendice un projet de résolution que l'Assemblée générale est invitée à examiner.

Le Représentant permanent
de l'Algérie,

(Signé) Hocine DJOUDI

Le Représentant permanent
de la Bolivie,

(Signé) Hugo NAVAJAS MOGRO

Le Représentant permanent
du Brésil,

(Signé) Paulo NOGUEIRA-BATISTA

Le Représentant permanent
de la Colombie,

(Signé) Enrique PEÑALOSA

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Le Représentant permanent
de l'Ethiopie,

(Signé) Tesfaye TADESSE

Le Représentant permanent
de la Jamaïque,

(Signé) Herbert S. WALKER

Le Représentant permanent
du Mexique,

(Signé) Jorge MONTAÑO

Le Représentant permanent
du Pérou,

(Signé) Ricardo LUNA

Le Représentant permanent
de l'Inde,

(Signé) Chinmaya R. GHAREKHAN

Le Représentant permanent
de la Malaisie,

(Signé) Razali ISMAIL

Le Représentant permanent
du Népal,

(Signé) Jai Pratap RANA

Le Représentant permanent
du Sénégal,

(Signé) Absa Claude DIALLO

Le Représentant permanent de la Yougoslavie,

(Signé) Dragoslav PEJIC

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE

Mémoire explicatif

Les activités illicites concernant la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution de stupéfiants sont un grave sujet d'inquiétude pour la communauté internationale. Des événements récents ont encore accentué cette inquiétude, comme en témoignent les déclarations qui ont été faites à la présente session de l'Assemblée générale par les représentants de nombreux pays, y compris des chefs d'Etat ou de gouvernement et des ministres des affaires étrangères.

La nécessité pressante d'une action internationale concertée à un niveau politique élevé a conduit le Président de la Colombie Virgilio Barco à demander, dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale à sa 13e séance plénière, le 29 septembre 1989, la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée pour examiner tous les aspects du problème. L'Assemblée devrait réserver un accueil favorable à cette demande.

La gravité croissante du problème de la drogue unit toute la communauté internationale dans son vif désir d'entreprendre une action prompte et décisive et dans son attachement à une coopération internationale étroite en tant que moyen le plus approprié et le plus efficace de mener cette action.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

APPENDICE

Projet de résolution soumis à l'examen de l'Assemblée générale

Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, et aux moyens d'élargir le champ de cette coopération et d'en accroître l'efficacité

L'Assemblée générale,

Profondément préoccupée par le grave problème que posent la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution des stupéfiants et par les effets dévastateurs de l'abus des drogues sur les individus et la société,

Ayant à l'esprit les déclarations qui ont été faites en séance plénière au cours de sa quarante-quatrième session, y compris l'allocution que le Président de la Colombie a prononcée le 29 septembre 1989 a/, et, en particulier, son appel en vue de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale,

1. Décide de tenir une session extraordinaire à un niveau politique élevé pour examiner d'urgence la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, en vue d'élargir le champ de cette coopération et d'en accroître l'efficacité;

2. Prie le Secrétaire général de prendre les dispositions administratives voulues pour convoquer la session extraordinaire.

---

a/ Voir A/44/PV.13.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library